RÈGLEMENT VL-2011-505 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT VL-2008-381 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES*

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le *Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures* est modifié par le remplacement, dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième lignes du premier alinéa de l'article 7, de « des 12 derniers mois débutant le 1er décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année courante pour la région de Montréal publié par Statistique Canada ou par tout organisme gouvernemental concerné » par « de Montréal publié par Statistique Canada dans la colonne « septembre à septembre » du tableau sommaire « Indice des prix à la consommation, par ville (mensuel), ».

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La secrétaire du conseil d'arrondissement,	Le président du conseil d'arrondissement,
Carmen St-Georges	Michel Desjardins

Avis de motion :	VL-111004-9
Projet :	VL-111004-10
Adoption :	VL-111101-7
Entrée en vigueur :	2011-11-09

2011-09-09